



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 18.26

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° 18.26

Mes chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L.3312-5 du CGCT, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen de notre Assemblée, le compte administratif du Département des Hauts-de-Seine pour l'exercice 2017.

Ce compte administratif 2017 conforte notre volonté de respecter les engagements pris envers nos concitoyens de conduire des politiques territoriales de qualité, cohérentes et efficaces, dans un souci permanent de bonne gestion des finances publiques.

Cette année encore, l'effort de solidarité en faveur des Alto-séquanais les plus fragiles est confirmé. En effet, les dépenses du secteur social¹ s'élèvent à 827 M€ en 2017, représentant près de 60 % des dépenses de fonctionnement², soit la même proportion qu'en 2016, signe du profond attachement du Département à l'ensemble des politiques de solidarité. A ce titre, et dans son action de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, le Département a versé l'an dernier 269 M€ d'allocations individuelles de solidarité - dont 169 M€ au titre du seul revenu de solidarité active (RSA) – tout en renforçant d'année en année les dispositifs de retour à l'emploi.

Grâce aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le Département a su faire face aux coupes drastiques des dotations opérées par l'État, sans compromettre la qualité de service rendu à la population. Pour rappel, la Dotation globale de fonctionnement a été réduite des 2/3 sous le précédent gouvernement, soit 166 M€, sans aucune contrepartie en matière de financement de la solidarité nationale. Si l'Etat, après avoir renoncé à poursuivre la chute brutale et massive des dotations, s'est engagé dans un nouveau paradigme avec la contractualisation, nous ne pouvons que regretter ses efforts trop mesurés en ce qui le concerne, au regard notamment de sa propre dette qui contribue pourtant pour plus de 80% à la dette publique. En outre, cette nouvelle politique de contractualisation ne rend pas bien compte des efforts déjà accomplis par les plus vertueux, tout en comportant des risques importants tant pour l'investissement public que pour la fiabilité des comptes locaux.

Pour sa part, le Département des Hauts-de-Seine demeure bien au contraire ambitieux et continue d'investir sur des projets ciblés concourant au dynamisme et à l'attractivité de notre territoire, la Seine Musicale, équipement culturel majeur inauguré en 2017, en constituant la parfaite illustration. Au total, le Département peut se prévaloir d'avoir investi plus de 3,8 Md€ depuis 2009 sur son territoire.

Les efforts consentis par notre Département depuis de nombreuses années nous permettent de préserver notre capacité à investir sans augmenter le recours à l'emprunt, ni la pression fiscale. Ainsi, en 2017, le Département des Hauts-de-Seine demeure faiblement endetté et conserve le taux de taxe foncière le plus bas de France.

Cette situation financière saine a d'ailleurs une nouvelle fois été saluée par l'agence de notation Standard & Poor's qui a confirmé la note maximale de « AA » du Département des Hauts-de-Seine, qualifiant ses performances budgétaires de « très fortes » et soulignant « une importante maîtrise des dépenses ».

1 Dépenses constatées en 2017 sur les chapitres 934, 935, 9354, 9355, 9356.

2 Dépenses de fonctionnement hors dette, FNGIR et THD

Ce rapport vise à vous présenter les grandes tendances du compte administratif 2017, tant en recettes (I) qu'en dépenses (II), ainsi qu'à vous soumettre une proposition d'affectation du résultat issu de l'exercice (III).

I. UN REcul DES RECETTES TOTALES EN 2017 Á RELATIVISER.....	7
A. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DYNAMISÉES PAR LES PRODUITS FISCAUX.....	7
1. Présentation synthétique.....	7
2. Une fiscalité directe en évolution positive.....	8
3. Un nouveau rebond des droits d'enregistrement.....	8
4. Des concours financiers de l'Etat qui subissent une dernière fois une importante érosion. .	9
5. La baisse des autres recettes de fonctionnement explique en partie le recul général.....	9
6. Les cessions immobilières.....	10
B. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN REPLI.....	10
 II. DES DÉPENSES 2017 MAITRISÉES MALGRÉ UN CONTEXTE FINANCIER ET SOCIAL TOUJOURS DIFFICILE.....	11
A. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS MAITRISÉES.....	11
1. Le rapprochement avec les Yvelines.....	12
2. Une action prioritaire dans le domaine de la solidarité.....	12
2.1 Les actions dédiées aux personnes en situation de handicap.....	13
2.2 L'accompagnement des personnes âgées.....	13
2.3 La lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté.....	14
2.4 La prévention et la protection des enfants et des jeunes en danger ou en risque	15
2.5 Les actions pour la petite enfance.....	15
3. La citoyenneté et la prévention de la délinquance.....	16
4. L'éducation, le sport et la culture ouverts à tous.....	16
4.1 L'éducation.....	16
4.1.1 Le fonctionnement des collèges.....	16
4.1.2 Les actions éducatives.....	17
4.1.3 Le dispositif Pass+ Hauts-de-Seine.....	17
4.1.4 Les actions relatives à l'enseignement supérieur.....	18
4.2 Les actions relatives aux sports.....	18
4.3 La culture.....	18
5. Un territoire d'échange et de soutien touristique.....	20
5.1 Le développement territorial.....	20
5.2 La coopération internationale.....	20
5.2.1 Les programmes de lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté.....	20
5.2.2 L'édition 2017 d'Initiatives Jeunes Solidaires.....	20
6. Le logement et la rénovation urbaine.....	21
6.1 Le Prêt Logement Hauts-de-Seine.....	21
6.2 La politique de la ville.....	21
7. La contractualisation avec les communes.....	21
8. Des charges de personnel maîtrisées.....	22
9. Le THD Seine.....	23
B. UN NIVEAU ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENT ŒUVRANT Á LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE.....	23
1. La mobilité sur l'ensemble du territoire.....	24
1.1. Les infrastructures routières.....	24
1.2 Les infrastructures de transports.....	25
2. L'habitat et la rénovation urbaine.....	25
2.1. L'habitat.....	26
2.1.1 La délégation des aides à la pierre.....	26
2.1.2 Le partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat.....	26
2.1.3 Le logement social et étudiant.....	26
2.1.4 L'habitat privé	26
2.1.5 La démarche de transfert de patrimoine à Hauts-de-Bievre Habitat.....	27
2.2. La rénovation urbaine.....	27
3. La contractualisation avec les communes.....	27

4. La gestion dynamique du patrimoine immobilier.....	28
4.1. Les bâtiments départementaux.....	28
4.1.1 La réhabilitation, rénovation et construction des collèges.....	28
4.1.2 La rénovation et construction d'autres bâtiments sur le territoire.....	29
4.2. La gestion des biens immobiliers départementaux.....	30
5. Une gestion responsable des ressources naturelles départementales.....	30
5.1. Les réseaux départementaux.....	30
5.2. L'aménagement des berges.....	30
5.3. La préservation et la valorisation des espaces verts.....	31
C. LA MAÎTRISE DE LA DETTE.....	31
D. LES OPERATIONS D'ORDRE.....	32
1. Les opérations d'ordre entre sections.....	32
2. Les opérations au sein de la section d'investissement.....	33
III. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017 ET SON AFFECTATION.....	33

I. UN REcul DES RECETTES TOTALES EN 2017 Á RELATIVISER

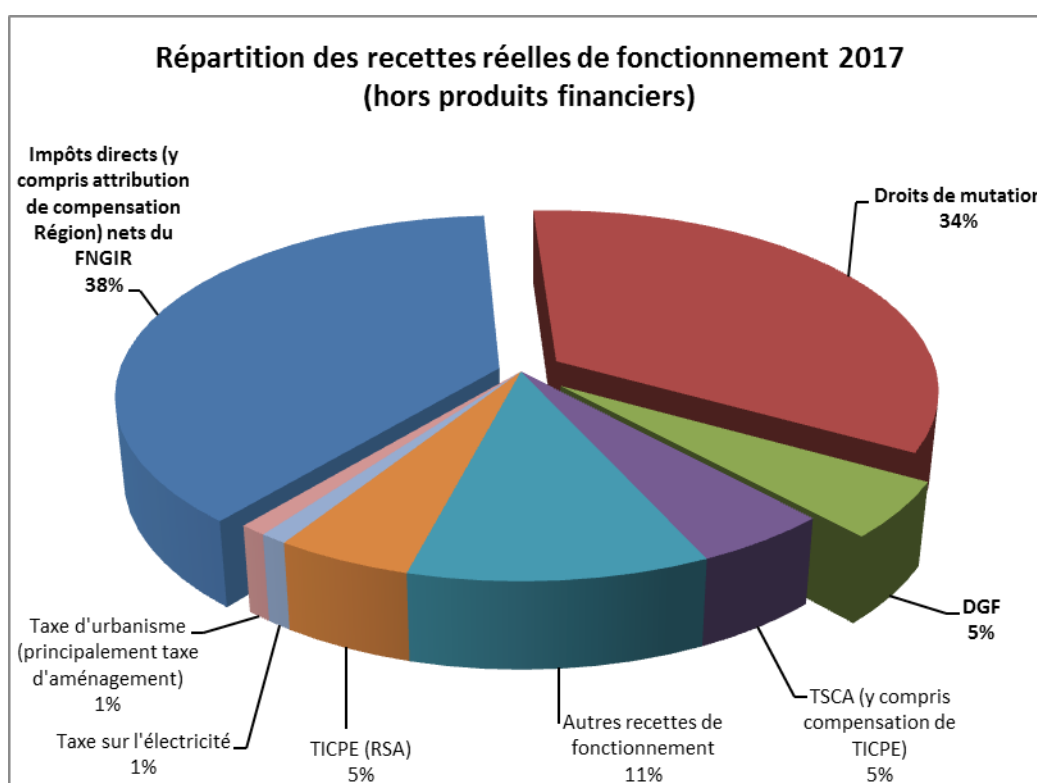
Le montant total des recettes réelles (hors dette, hors reprise de résultat) de l'exercice 2017 s'élève à **2 249 M€** en baisse par rapport à 2016 (2 545 M€) dont 2 190 M€ en fonctionnement et 59 M€ en investissement. Cependant, en neutralisant notamment l'impact exceptionnel des recettes issues de la clôture de l'activité THD et des reprises de provisions, les recettes de fonctionnement s'élèvent à près de **1 883,4 M€³**, en **légère hausse de 0,5 %** par rapport à 2016.

La dynamique des recettes fiscales, portée par celle du marché de l'immobilier, a permis de compenser en partie la baisse, pour la 4^{ème} année consécutive, des dotations versées par l'État.

A. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DYNAMISÉES PAR LES PRODUITS FISCAUX

1. Présentation synthétique

La structure de ces recettes montre que les impôts directs représentent 38 % des recettes réelles de fonctionnement nettes du FNGIR, les droits de mutation 34 % et la DGF 5 % désormais (7 % en 2016, 10 % en 2015 et 14 % en 2014).



³ Recettes réelles de fonctionnement hors dette, FNGIR, THD et provisions.

2. Une fiscalité directe en évolution positive

En 2017, le Département ne perçoit plus que 23,5 % du produit de la CVAE, étant donné le transfert de 25 points à la Région Ile-de-France. En contrepartie, la Région lui reverse une attribution de compensation, figée. Le produit total relatif à la CVAE s'est élevé à **670,3 M€**, soit une hausse de 2,2 % par rapport à 2016, ce qui permet enfin de dépasser le niveau de 2013 (662,4 M€). En plus de l'attribution versée par la Région à hauteur de 338 M€, le produit fiscal de CVAE s'est élevé à 332,3 M€. A taux de répartition inchangé, le Département aurait perçu 685,7 M€, soit un manque à gagner de 15 M€.

Alors que la révision des valeurs locatives des locaux professionnels est entrée en application, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) connaît une hausse d'environ 2 % pour atteindre un montant de **318,2 M€**, conforme à sa tendance longue. Cette hausse résulte d'une variation physique de + 1,8 % des bases ménages et professionnelles et d'une revalorisation forfaitaire des bases prévue par la loi de finances pour 2017 de 0,4 %, desquelles est déduit l'impact des exonérations, quasiment stables en montant. En 2017, les locaux professionnels représentent 47 % des bases totales, et les locaux d'habitation 53 %, soit une répartition stable.

En 2017, la fiscalité directe a été écrêtée par quatre mécanismes de péréquation pour un montant total de **363,5 M€** (360,2 M€ en 2016) en augmentation de 1 % :

- le FNGIR, dont le montant définitif notifié en 2013 s'établit à 241,9 M€ ;
- la contribution à la péréquation des droits de mutation pour 72,6 M€, en hausse de 6 % compte tenu de la progression du produit en 2016 ;
- la péréquation sur la CVAE pour 19,7 M€, en quasi-stagnation ;
- la contribution au fonds de solidarité des départements d'Ile-de-France, à hauteur de 29,4 M€, montant en léger recul du fait de la hausse du prélèvement opéré sur Paris.

Au final, la fiscalité directe nette du FNGIR s'est élevée à 748,1 M€, en hausse de près de 3 %, et la fiscalité nette des péréquations à 626,5 M€, en hausse d'environ 3 % également.

3. Un nouveau rebond des droits d'enregistrement

Le produit des droits de mutation (y compris la taxe additionnelle) a connu une progression de près de 9 % dans les Hauts-de-Seine, pour atteindre **656,7 M€**, grâce à une poussée exceptionnelle du niveau des ventes et un fort dynamisme des prix. Plusieurs mutations importantes ont été enregistrées sur les communes de Levallois-Perret, Boulogne-Billancourt, Suresnes mais également sur le secteur d'affaires de La Défense, avec la vente d'immeubles de bureaux.

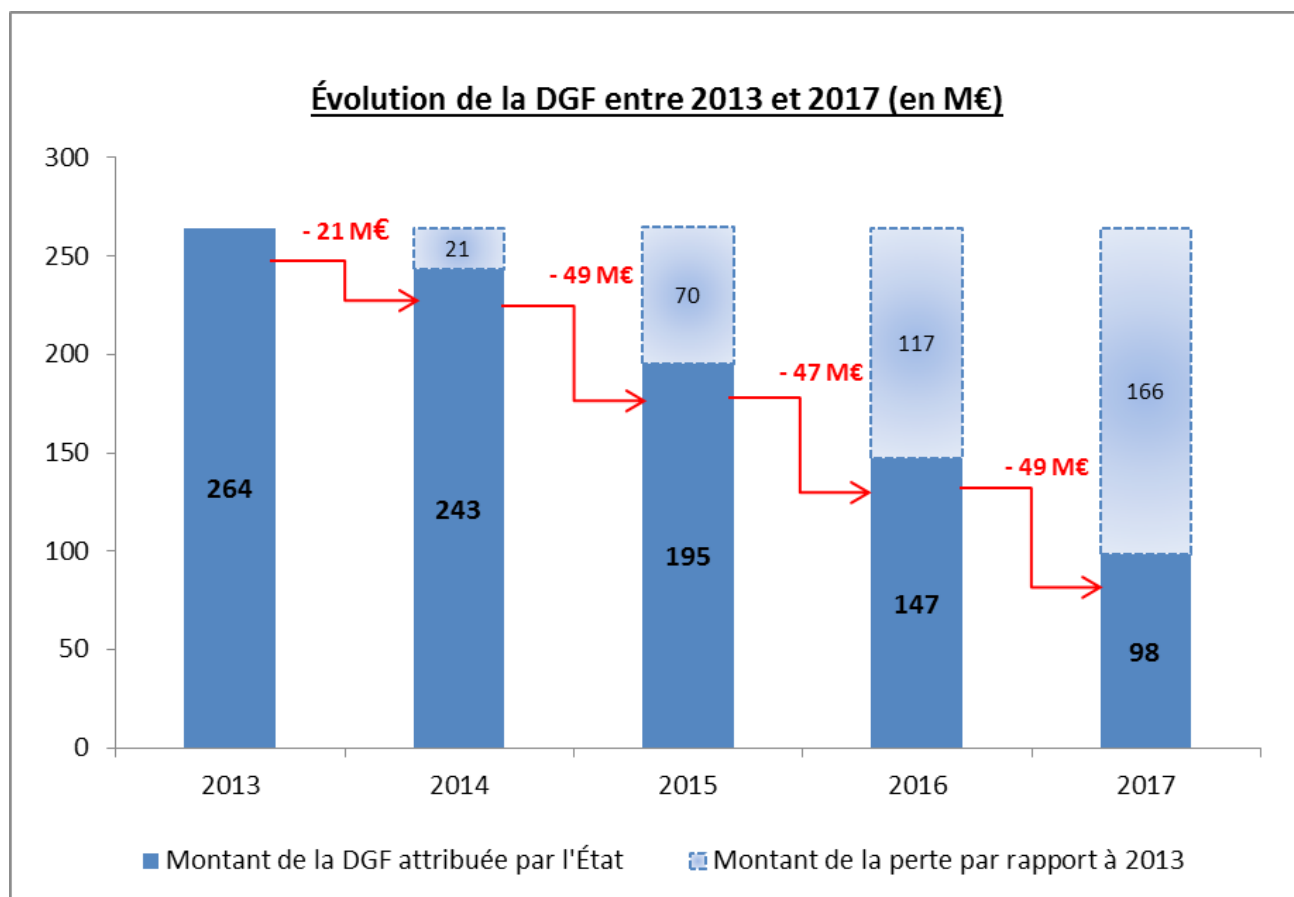
Au titre de la gestion du RSA, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) se maintient à **99,5 M€**. Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) progresse de 12 % pour s'établir à **6,1 M€**.

Au titre des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 sur les responsabilités locales, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et le complément de TICPE ont généré une recette de **93,1 M€**, en retrait de près de 2 %. En effet, en 2016, la constatation de reliquats avait artificiellement gonflé le produit perçu.

Enfin, le produit des taxes d'urbanisme, composées majoritairement de la taxe d'aménagement, est en recul de près de 5 % pour s'établir à **17,5 M€**.

4. Des concours financiers de l'Etat qui subissent une dernière fois une importante érosion

Le montant de DGF versé en 2017 est réduit de près de 34 % (- 49,5 M€) pour atteindre un niveau de **98 M€**. Cette contraction résulte majoritairement de la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités au titre de la participation à l'effort de réduction des déficits publics, et dans une moindre mesure de l'abondement de la part « péréquation » de la DGF. **Au total, depuis 2013, la DGF du Département a été réduite de près de 166 M€, soit les 2/3 du produit.**



Les dotations de compensation relatives aux exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement pour le budget de l'Etat, ont quant à elles perdu 83 % pour s'établir à 1,5 M€.

5. La baisse des autres recettes de fonctionnement explique en partie le recul général

Alors que les recettes fiscales ont progressé positivement, compensant l'érosion de la DGF, c'est l'évolution des autres produits qui explique la réduction générale des recettes de fonctionnement. Parmi ceux-ci :

- les cessions mobilières et immobilières ont procuré une recette de plus de **34 M€** en 2017, (30 M€ en 2016) dont 15 M€ au titre du réseau THD et 19 M€ qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de défaisance des biens devenus inutiles aux missions du Département (cf. détail *infra*) ;
- sur le secteur des solidarités :
 - o les concours de la CNSA pour l'APA reculent de près de 2 M€ (passant de 7 M€ à 5 M€), compte tenu des régularisations intervenues au titre de la conférence des financeurs,
 - o et la mise en application du paiement différentiel pour l'hébergement des personnes âgées et handicapées réduit les recouvrements de près de 8 M€ (passant de 35 M€ à 27 M€).

6. Les cessions immobilières

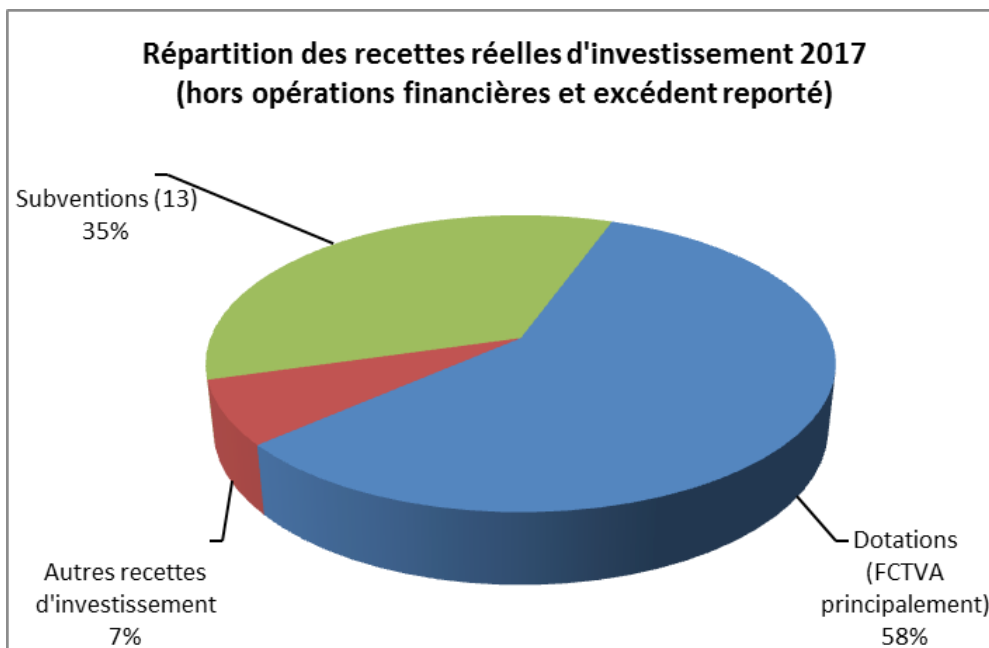
Les cessions dans le cadre de la politique de défaisance des biens devenus inutiles aux missions du Département se sont poursuivies en 2017.

Ces cessions ont procuré au total une recette de plus de **19 M€** en 2017 répartis de la manière suivante :

- château de l'Amiral à Sceaux (4 M€),
- pavillon situé au 1, rue Fernando à Nanterre (1,2 M€),
- terrain situé au 2, boulevard du Général Leclerc à Neuilly sur Seine (4,8 M€),
- ancienne caserne de gendarmerie située au 15-19, rue du Progrès à Colombes (3,1 M€),
- un bâtiment situé au 15, rue de la Saussière et 84, boulevard Jean Jaurès à Boulogne-Billancourt (2,8 M€),
- pavillon situé au 28, boulevard du Couchant à Nanterre (1,3 M€),
- logements et terrains à bâtir mis aux enchères (1,7 M€).

B. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN REPLI

Les recettes réelles d'investissement hors opérations financières et excédent reporté s'élèvent à **59 M€**, en baisse de 42 %. En neutralisant la recette relative au réseau THD constatée en 2016, la baisse se limite à 26 %. Elles restent bien sûr fortement dépendantes de l'avancement des projets d'investissement.



Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à **34 M€**, montant équivalent à celui de 2016. Ce niveau est plus faible qu'auparavant en raison des secteurs d'activités qui font l'objet d'une récupération de la TVA par voie fiscale et qui sont par définition exclus du périmètre des dépenses éligibles, en particulier la Seine Musicale.

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste gelée à **6,9 M€**.

Enfin, les subventions d'investissement reçues sont en recul de plus 60 %, s'établissant à **13,5 M€**, notamment du fait de la fin de la délégation des aides à la pierre et du retard des opérations d'investissement portées directement ou non par le Département. Parmi celles-ci, les subventions pour la construction des tramways s'établissent à 4,2 M€ et la subvention relative à l'aménagement des Berges de Seine à Issy-les-Moulineaux à 3,2 M€.

II. DES DÉPENSES 2017 MAÎTRISÉES MALGRÉ UN CONTEXTE FINANCIER ET SOCIAL TOUJOURS DIFFICILE

Les dépenses réelles de l'exercice 2017 (**2 320 M€**) sont en hausse de 3 % par rapport à celles de 2016 (2 253 M€), dont 1 921 M€ en fonctionnement et 399 M€ en investissement. Néanmoins, elles se caractérisent à nouveau par une maîtrise des charges de fonctionnement (- 0,2 % en 2017 comme en 2016⁴).

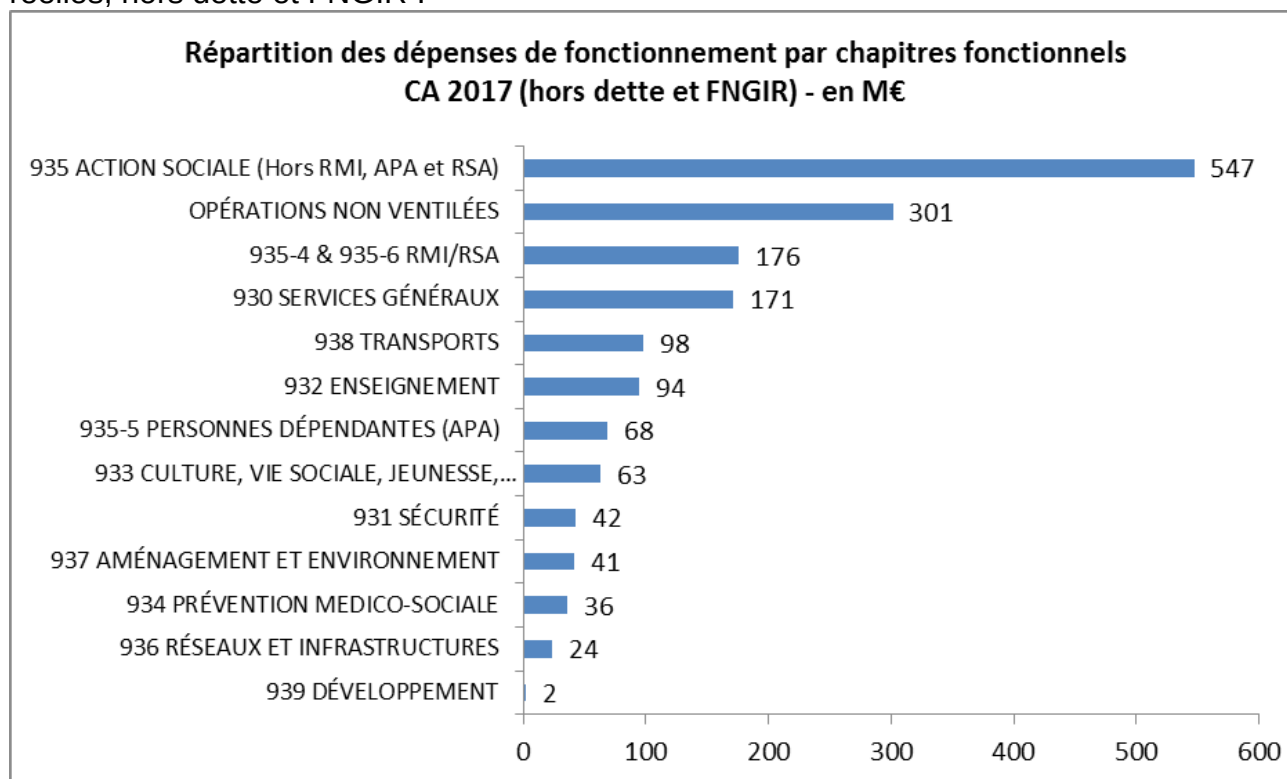
A. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS MAÎTRISÉES

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent **1 921 M€** en 2017, contre 1 751 M€ en 2016.

⁴ Dépenses réelles de fonctionnement hors FNGIR, charges financières, et THD

On observe en 2017 un taux de réalisation de 95% des dépenses réelles de fonctionnement, en hausse par rapport à 2016 (92,5 %).

Les dépenses sociales représentent toujours une part prépondérante dans les dépenses réelles, hors dette et FNGIR :



1. Le rapprochement avec les Yvelines

Créée en janvier 2016, l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine s'est vu confier de nouvelles compétences majeures telles que l'entretien et l'exploitation de la voirie départementale ou encore l'instruction des demandes d'adoption.

L'EPI constitue ainsi un outil de synergie interdépartementale concourant à l'efficacité du service rendu à la population et à l'émergence d'économies financières.

En 2017, la participation du Département aux charges interdépartementales s'élève à **8 M€**.

2. Une action prioritaire dans le domaine de la solidarité

Notre compte administratif 2017 traduit l'importance de l'action départementale en faveur de la protection des personnes les plus fragilisées. Les dépenses réalisées au titre des actions sociales se sont ainsi élevées à **827 M€** en 2017⁵, avec notamment :

- une dépense en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées, s'élevant à **315 M€** ;
- des crédits consacrés aux personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés financières en progression de 0,6 % par rapport à 2016, s'établissant à **183 M€** ;

⁵ Dépenses constatées en 2017 sur les chapitres 934, 935, 9354, 9355, 9356.

- un engagement consacré aux enfants et adolescents en danger ou en risque, qui reste stable à hauteur de montant de **161 M€** ;
- un soutien à la petite enfance atteignant près de **31 M€⁶**.

2.1 Les actions dédiées aux personnes en situation de handicap

L'action dans le domaine du handicap constitue un axe fort de notre politique sociale avec des dépenses réalisées en 2017 de **162,6 M€**, **identiques aux dépenses de 2016**, réparties entre l'aide à l'hébergement et l'aide au maintien à domicile.

En 2017, l'hébergement des personnes handicapées a représenté 102 M€, en légère baisse par rapport à 2016 (**102,8 M€**) en 2016, engendrée principalement par la mise en place du paiement différentiel dans les établissements.

En outre, 60,6 M€ ont été consacrés à l'aide au maintien à domicile des personnes handicapées (+ 1,73 %) :

- les dépenses relatives à la prestation de compensation du handicap (PCH) sont en forte progression, passant de 29,7 M€ en 2016 à 31,8 M€ en 2017. A fin décembre 2017, 3 041 adultes et 216 enfants étaient bénéficiaires de la PCH ;
- le versement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) poursuit sa diminution en raison notamment du basculement des bénéficiaires vers la PCH, et représente des dépenses s'élevant à 10,5 M€ contre 11,3 M€ en 2016. Au 31 décembre 2017, 1 570 personnes ont bénéficié de l'ACTP contre 1 723 au 31 décembre 2016 ;
- le Département a également consacré en 2017 plus de 15 M€ à l'accueil de jour et aux services d'accompagnement des personnes handicapées. A fin décembre 2017, 1 050 adultes ont bénéficié de l'un des deux dispositifs de maintien à domicile ;
- enfin, le service de transport « Pour Aider à la Mobilité 92 » (PAM 92) permet aux personnes handicapées de se déplacer à la demande, de porte à porte et à prix réduit. En 2017, 35 714 courses ont été effectuées pour une dépense de 2,6 M€.

2.2 L'accompagnement des personnes âgées

L'action en faveur des personnes âgées s'est élevée en 2017 à **152,3 M€**, contre 156,4 M€ en 2016. Cette diminution de 2,6 % tient principalement à la mise en place du paiement différentiel qui réduit les recettes dans les mêmes proportions.

Les dépenses relatives à l'hébergement des personnes âgées se sont élevées à 94,5 M€ en 2017. Elles comprennent notamment :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement, pour une dépense de 35,9 M€, avec 8 550 bénéficiaires payés en 2017;
- l'hébergement des personnes âgées hors APA pour une dépense de 58,5 M€, dont la baisse de 9,1 % par rapport à 2016 fait suite à la mise en place du paiement différentiel dans les résidences autonomie et la diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (2 488 en 2017 contre 2 533 en 2016).

⁶ Dépenses hors Contractualisation

Au titre du maintien à domicile des personnes âgées, les dépenses se sont élevées à 55,3 M€, contre 54,5 M€ en 2016, avec principalement :

- les dépenses consacrées à l'APA à domicile pour 31,9 M€, avec 7 891 bénéficiaires en 2017 en hausse par rapport à 2016 (7 538) ;
- le titre Améthyste, qui a mobilisé 20,6 M€ en 2017, pour 45 802 titres payés.

2.3 La lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté

En 2017, les Espaces départementaux d'actions sociales (EDAS), lieux d'accueil, d'orientation et d'accompagnement destinés à l'ensemble de la population du Département et en particulier aux personnes les plus démunies, ont reçu plus de 133 000 appels téléphoniques, accueilli 147 000 personnes et les travailleurs sociaux ont reçu près de 65 000 personnes en difficulté d'insertion sociale (accès aux droits, aux soins, accompagnement vers l'autonomie) dont 12 712 venant pour la première fois en EDAS.

Les allocations versées au titre du RSA ont connu une légère baisse (- 0,4%), représentant une dépense de **169 M€**. Comme les années précédentes, cette dépense intègre la revalorisation de l'allocation conduite dans le cadre des mesures du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (avec + 0,3 % d'indexation sur l'inflation au 1^{er} avril 2017 et un « coup de pouce » de + 2 % à compter du 1^{er} septembre 2017). De ce fait, à fin septembre 2017, le Département ne comptait plus que 29 649 foyers bénéficiaires du RSA et 52 062 personnes (allocataires, conjoints et enfants éventuels) couvertes par le RSA. Sur un an ce nombre de foyers bénéficiaires est en baisse (- 1,6 %).

Le Département a également consacré 5,3 M€ en 2017 pour des actions visant à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Ainsi, dans le cadre de son Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDIRE) de l'année 2017, **le Département a notamment offert 14 944 places aux bénéficiaires du RSA** accompagnés par les référents uniques et attribué :

- plus de 1,2 M€ de subventions aux 40 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- 2,5 M€ de subventions pour le financement de 11 Espaces Insertion couvrant 25 communes ;
- plus de 1,2 M€ pour financer des actions de formation et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.

En 2017, 35 352 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dont 16 889 par les référents des Espaces Insertion et des EDAS. Parmi eux, 3 126 ont suivi une ou plusieurs actions du PDI-RE. Au total, la mobilisation de l'ensemble des actions du PDI-RE et l'accompagnement par les référents uniques départementaux ont permis à 3 299 personnes de reprendre une activité professionnelle. **Le taux de retour à l'emploi des Espaces insertion s'est établi à 41,9%**, en augmentation de +1,1 point en un an.

De plus, grâce au partenariat mis en œuvre avec Pôle emploi dans le cadre du dispositif « accompagnement global », en 2017, 2 148 personnes dont 908 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de l'expertise du binôme constitué du travailleur social du Département et du conseiller Pôle emploi. Parmi elles, 1 320 sont entrées dans le dispositif en 2017. Parmi les 954 personnes sorties en 2017, **47,5% ont repris une activité, créé leur entreprise ou sont en formation longue.**

Par ailleurs, le Département, grâce à son action d'insertion de clauses sociales dans les marchés de travaux et de services, a permis à **300 nouveaux bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi en 2017**, portant ainsi le total des bénéficiaires du RSA employés grâce au dispositif à **905**.

Enfin, le Département a œuvré, en 2017, en faveur de l'accès et du maintien dans le logement au travers du Fonds de Solidarité Logement (FSL), pour une dépense de plus de 6,6 M€, en nette progression par rapport à 2016 (4,3 M€).

2.4 La prévention et la protection des enfants et des jeunes en danger ou en risque

Les dépenses réalisées dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance se sont établies à **160,8 M€** en 2017.

Elles répondent aux orientations définies dans le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse 2012-2017, qui consiste à améliorer la prévention des situations à risque, à privilégier les aides éducatives plutôt que le placement, à favoriser le placement familial plutôt qu'en établissement collectif et à accompagner les jeunes vers l'autonomie. Ainsi, au titre de l'exercice 2017, il a été consacré :

- **à l'hébergement des enfants de l'ASE**, 114,5 M€, soit une diminution de 0,7 % par rapport à 2016, avec un nombre d'enfants pris en charge au 31 décembre 2017 de 2 643 (contre 2 611 en 2016) ;
- **aux actions de prévention**, près de 17 M€ dont notamment 11,4 M€ pour la prévention spécialisée, 3 M€ pour les relais parentaux, ainsi que 2,5 M€ pour le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ), le financement des Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) et le soutien à la parentalité ;
- **à l'aide à domicile**, 20,3 M€, soit une hausse de près de 6 %, qui ont notamment permis de financer les actions éducatives (18,5 M€) ainsi que les aides financières aux familles en difficulté (1,3 M€) ;
- **à l'accueil des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants** (3,9 M€⁷), **et à l'accueil de jour d'enfants** (4,5 M€).

2.5 Les actions pour la petite enfance

Le Département a consacré près de **31 M€⁸** à la petite enfance.

7 Hors Centre Maternel des Marronniers.

8 Hors charges de personnel pour les crèches départementales, et hors périmètre de la contractualisation.

Cette année encore, le Département a développé l'accueil à la petite enfance. Ainsi, **une capacité de 43 735 places était offerte en 2017**, avec des dépenses atteignant :

- 9,2 M€ pour les crèches conventionnées⁹ ;
- près de 8,6 M€ au titre de la municipalisation des crèches collectives et familiales, dont 7,2 M€ de frais de mise à disposition de personnel ;

En outre, l'aide financière apportée aux parents pour la garde des jeunes enfants, à travers le dispositif « Bébédome 92 », a bénéficié à 9 865 familles en 2017, pour un montant de 7,9 M€.

Un soutien départemental a également été apporté à la promotion de la santé de la mère et de l'enfant au sein des centres de protection maternelle et infantile et des centres de planification et d'éducation familiale (3,4 M€), ainsi qu'en faveur de l'enfance handicapée (1,4 M€).

3. La citoyenneté et la prévention de la délinquance

L'engagement du Département en matière de prévention de la délinquance a représenté pour l'année 2017 une dépense de **43 M€** avec principalement :

- les participations du Département des Hauts-de-Seine au budget de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris et aux Services communs de la Préfecture de police qui ont mobilisé une enveloppe de **41,6 M€**, dont 40,1 M€ en section de fonctionnement ;
- le soutien aux actions locales de prévention de la délinquance menées dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance pour un montant de 0,7 M€ en fonctionnement et 0,6 M€ en investissement.

4. L'éducation, le sport et la culture ouverts à tous

4.1 L'éducation

4.1.1 Le fonctionnement des collèges

En 2017, le Département a consacré **7,9 M€** à la dotation globale de fonctionnement des 98 collèges publics, dont 3,3 M€ destinés aux frais d'entretien des établissements, la viabilisation ayant été reprise en gestion directe par le Département depuis le 1^{er} janvier 2017. La reprise de la gestion des fluides a ainsi permis de soulager les collèges de cette gestion technique et a généré une économie globale de 1,7 M€ en 2017 sur ces coûts d'entretien. Les dépenses dédiées au fonctionnement des externats et à la rémunération des personnels non enseignants des 34 collèges de l'enseignement privé des Hauts-de-Seine se sont élevées à 9,6 M€ en 2017.

En matière de restauration scolaire, l'année 2017 a été marquée par une normalisation du fonctionnement de la délégation de service public (DSP) et par le déploiement sur plusieurs établissements de la valorisation des biodéchets portant à sept le nombre de collèges concernés (tri du plateau par les élèves, stockage et récupération des biodéchets par une société spécialisée avec une valorisation par compostage ou méthanisation).

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, 1,9 million de repas ont été distribués au profit des 56 collèges rattachés à la DSP, pour un montant global de 6,7 M€. Ce montant intègre

⁹ Hors contractualisation avec les communes qui prévoit 17 M€ dédiés à la petite enfance.

l'aide financière à la demi-pension en faveur des familles (1 M€) ainsi que la compensation entre les tarifs de repas pratiqués par le délégataire et le tarif de référence de 4,28 €.

Par ailleurs, 1,4 million de repas ont été distribués au profit des 32 collèges rattachés aux deux unités centrales de production (UCP). Ces collèges ont bénéficié d'une aide départementale à la restauration scolaire s'élevant à 1 M€.

Tous modes de production confondus, l'aide départementale à la restauration scolaire au profit des familles les plus en difficulté s'est élevée à 2 M€.

4.1.2 Les actions éducatives

Le Département poursuit son action d'accompagnement des élèves en difficulté en proposant des actions éducatives adaptées. **36 454 collégiens ont ainsi bénéficié des 7 dispositifs d'action éducative.**

Au titre de l'appel à projet ERMES, 1,7 M€ de dépenses ont été réalisées sur l'exercice 2017, dont 1,2 M€ pour la rémunération des intervenants des actions pédagogiques.

Les dépenses au titre de ces interventions comprennent notamment :

- le dispositif de soutien aux collégiens en difficulté (actions éducatives et études encadrées), qui a accueilli pour l'année scolaire 2016-2017, 9 463 élèves au sein des 144 ateliers pédagogiques et des 11 573 heures d'études encadrées, pour leur permettre d'acquérir des savoirs et de mobiliser leurs compétences ;
- le Plan pour la Réussite à l'Ecole et une Meilleure Insertion Scolaire, PREMIS, permettant de lutter contre l'échec scolaire a permis à 926 élèves en très grande difficulté de participer à 121 ateliers en petits groupes et d'être accompagnés individuellement par un tuteur ;
- le Soutien aux Initiatives Educatives Locales, SIEL, proposant à 93 collèges publics et privés de monter 150 projets éducatifs avec un partenaire local pour 10 684 élèves.

Par ailleurs, le Département a soutenu l'insertion scolaire des enfants en situation de handicap au travers de financements associatifs. Il s'agit, d'une part, d'une subvention versée à l'association SAIS, d'autre part, d'une subvention accordée à l'association les pupilles de l'enseignement public (ADPEP) pour son intervention au centre de loisirs de l'hôpital de Garches, soit un montant total de 365 k€.

4.1.3 Le dispositif Pass+ Hauts-de-Seine

L'année 2017 a vu l'évolution du dispositif Pass vers le Pass+ Hauts-de-Seine. Ce nouveau dispositif innovant a vocation à regrouper toute l'offre éducative à destination des familles, avec une seule inscription en ligne. L'offre de services s'enrichira progressivement à l'avenir.

Pour l'année scolaire 2017/2018, les familles ont bénéficié de plusieurs aides :

- une aide financière pour la pratique d'activités sportives et culturelles sous la forme de deux porte-monnaie électroniques de 60 € et 20 € pour les élèves non boursiers, et 65 € et 20 € pour les élèves boursiers. La famille choisit librement le fléchage des porte-monnaie ;
- un outil de soutien scolaire en ligne gratuit pour les familles. Les collègues qui le souhaitent peuvent également utiliser l'outil dans le cadre de l'accompagnement éducatif, ou les enseignants pour créer des parcours différenciés pour leurs élèves. Pour l'année 2017, le service compte 14 849 inscrits, dont 86 % d'élèves et 14 % d'enseignants ;
- des bons plans proposés par la collectivité : réductions tarifaires pour assister à des matchs ou des spectacles.

Au 31 décembre 2017, 42 935 collégiens étaient inscrits au dispositif Pass+ HdS. Le coût du dispositif pour 2017 s'élève à **2,2 M€**.

4.1.4 Les actions relatives à l'enseignement supérieur

La dépense de l'ensemble immobilier du Pôle universitaire Léonard de Vinci (PULV) s'est établie en 2017 à **5,2 M€** en fonctionnement.

En 2017, le partenariat entre le Département et l'Université Paris-Nanterre s'est structuré autour des trois axes fixés par la convention cadre 2016-2019 :

- Axe 1 : participer à la dynamique culturelle et patrimoniale de la Vallée de la Culture,
- Axe 2 : faire de l'Université un lieu d'initiatives numériques pour le territoire,
- Axe 3 : développer l'expertise au service de la solidarité du territoire.

La quasi-totalité des actions déclinant ces axes dans la convention spécifique de partenariat 2017 a été mise en œuvre (98 k€ versés en fonctionnement et 85 k€ en investissement), ce qui traduit la volonté conjointe du Département et de l'Université de faire vivre et développer le partenariat.

2.6 Les actions relatives aux sports

En 2017, le Département a poursuivi son programme d'actions fortes et diversifiées destiné à répondre aux attentes et besoins sportifs des Alto-séquanais. Au-delà du simple plaisir de la pratique, il s'agit avant tout de s'appuyer sur les valeurs du sport et de les transmettre avec un objectif éducatif et citoyen, notamment en direction des jeunes.

Le Département a consacré **12,5 M€**, en plus des moyens alloués dans le cadre des contrats de développement avec les communes, répartis comme suit :

- **5,2 M€** pour le soutien aux manifestations sportives d'envergure départementale, aux Centres de formation sportive, aux Comités sportifs départementaux et au sport de haut niveau, maillon indispensable du développement de la pratique sportive pour tous, marqueur de l'identité de notre Département et porteur de valeur positives ;
- **5 M€** pour les équipements sportifs, soit :
 - o 2,5 M€ pour le syndicat mixte à vocation sportive du Parc nautique départemental de l'Ile de Monsieur ;
 - o 2,5 M€ pour le fonctionnement et l'entretien des équipements sportifs départementaux (Parc départemental de la Grenouillère, Domaine départemental du Haras de Jardy, les stades départementaux Yves-du-Manoir, Pré Saint-Jean ou encore Chazottes) afin de maintenir un maillage équilibré d'équipements sportifs de qualité sur l'ensemble de notre territoire ;
- **2,3 M€** pour les actions en faveur des jeunes, valides et en situation de handicap, pour la pratique sportive scolaire, périscolaire et extra-scolaire, dont 1,5 M€ consacrés au dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine (16 329 places sur réservation et 11 073 passages l'été).

2.7 La culture

Composante du rayonnement et de l'attractivité du territoire, la culture est également levier de citoyenneté. Parce qu'elle investit sur les individus et a vocation à toucher tous les publics, elle est aussi facteur de cohésion sociale et territoriale, valorisant les espaces d'échanges, de débats et la transmission des connaissances.

Le Département a placé parmi ses priorités de rendre des contenus exigeants accessibles à tous, notamment les publics les plus éloignés de la culture, également publics cibles des compétences obligatoires de l'échelon départemental. En 2017, le Département a consacré à la culture **32,1 M€** en fonctionnement, qui ont généré près de **12,1 M€** de recettes.

- **L'affirmation de la Seine Musicale dans la Vallée de la Culture**

L'inauguration de la Seine Musicale en avril 2017 a doté le Département d'un équipement unique, lieu de diffusion, de création, mais aussi de transmission auprès de tous les publics via les structures qui y sont accueillies : Insula orchestra, orchestre en résidence, la Maîtrise des Hauts-de-Seine ou encore l'Académie Jaroussky. Tous trois s'inscrivent dans la politique d'Education Artistique et Culturelle voulue par le Département.

- **Des dispositifs et une politique patrimoniale accessibles à tous les publics, de grands événements contribuant au rayonnement de la vallée de la culture**

Les dispositifs et manifestations ciblés vers différents types de publics portés par le Département ont été reconduits en 2017 : *Eteignez vos portables* pour les collégiens, *La Science se livre* pour les curieux de sciences, *Un brin de lecture* pour les personnes qui ne partent pas l'été, *Culture 3.4* principalement destiné aux personnes âgées, représentant au total 274 k€ en dépenses et 30 k€ en recettes. Dans cette même dynamique, le Musée départemental Albert-Kahn a déployé pendant les travaux de rénovation une offre hors les murs.

La Maison de Chateaubriand, le Musée du Domaine départemental de Sceaux, le Musée départemental Albert-Kahn et la Direction des archives départementales ont également concouru en 2017 à l'offre culturelle départementale et accueilli près de 145 000 visiteurs.

L'année 2017 est marquée par deux grandes expositions qui ont rencontré un large public et contribué à l'attractivité du territoire : 28 102 visiteurs pour *Maria by Callas* à La Seine musicale et 20 424 visiteurs pour *Picasso devant la nature* au musée du Domaine départemental de Sceaux.

Plus de 37 900 spectateurs se sont rassemblés pour La Défense Jazz Festival et plus de 14 000 pour le festival Chorus, organisé pour la première fois à la Seine musicale. Près de 300 personnes ont en outre bénéficié d'actions proposées en amont du festival, dont plus de 200 collégiens, des jeunes suivis par la Protection judiciaire de la Jeunesse, des personnes en situation de handicap, des séniors.

- **Poursuite de la politique de soutien aux partenaires structurants**

Le Département a consolidé sa politique de soutien aux équipements et projets dits structurants, remarquables par leur ancrage territorial, leur rayonnement artistique et les actions menées en direction des publics notamment les plus éloignés de la culture (10,6 M€ en fonctionnement et 1,5 M€ en investissement). Les équipements et projets soutenus s'inscrivent donc à la fois en cohérence et en complémentarité avec les actions et équipements directement portés par le Département et contribuent ainsi à l'attractivité du territoire.

5. Un territoire d'échange et de soutien touristique

5.1 Le développement territorial

Dans un contexte d'évolutions technologiques toujours plus rapides et de répartition des activités à l'échelle mondiale, développer l'attractivité de son territoire est resté en 2017 un enjeu majeur pour préserver la compétitivité du Département.

Le Département a ainsi mis en œuvre une stratégie visant à :

- **développer le tourisme sur l'ensemble du territoire** pour 0,5 M€. Après avoir internalisé le Comité Départemental du Tourisme des Hauts-de-Seine, le Département a lancé, le 30 juin 2017, une nouvelle politique de développement touristique, qu'il poursuivra en 2018 conjointement avec les Yvelines. Ambitieuse, cette politique est articulée autour de plusieurs axes : tourisme d'affaires, tourisme et innovation, slow tourisme, tourisme collaboratif, tourisme fluvial, etc. et en lien avec ses partenaires économiques (CMA, CCI, etc.) ;
- **attirer les entreprises et les investisseurs étrangers sur notre territoire**, avec notamment les actions suivantes :
 - o la participation à l'établissement Defacto pour près de 3,7 M€ au titre de 2017 en section de fonctionnement. Defacto consacre un effort important aux équipements techniques et de sécurité, et met en œuvre des projets urbains de grande ampleur qui impliquent des chantiers sur plusieurs exercices. L'établissement, désormais fusionné avec l'EPADESA au sein de Paris La Défense, s'investit également dans l'animation et le développement culturel du site, ainsi que dans la gestion de la mobilité (comme l'accessibilité PMR) et l'apport d'informations (signalétique, dispositif de géolocalisation) pour les salariés et les habitants du quartier d'affaires ;
 - o la prospection internationale d'entreprises étrangères en vue de les implanter sur le territoire des Hauts-de-Seine, notamment au travers de salons immobiliers.

5.2 La coopération internationale

Une dépense de 1,9 M€ a été consacrée aux actions de coopération internationale en 2017.

5.2.1 Les programmes de lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté

Le Département a poursuivi ses engagements en Arménie, au Cambodge et en Haïti. Au Bénin, suite à une étude relative aux secteurs d'intervention les plus porteurs, une phase expérimentale d'un programme d'appui à la valorisation de la production agricole locale du département du Zou a été mise en œuvre sur l'année 2017. Le Département a également participé au salon du chocolat en octobre 2017 afin de valoriser son soutien à la filière cacao haïtienne.

5.2.2 L'édition 2017 d'Initiatives Jeunes Solidaires

Le dispositif départemental Initiatives Jeunes Solidaires contribue à sensibiliser les jeunes alto-séquanais de 18 à 30 ans aux enjeux de la solidarité internationale.

Ce dispositif, mis en œuvre sous la forme d'un appel à projets, a pour objet de valoriser les apprentissages liés à l'élaboration d'un projet de solidarité internationale. Au terme de ce projet, il est aussi demandé de partager l'expérience vécue auprès de publics divers dans les Hauts-de-Seine.

En 2017, 53 projets ont été soutenus pour un montant total de 100 k€ dans 22 pays.

Ainsi, depuis 2009, 349 projets conduits dans 32 pays par 1 473 alto-séquanais ont pu bénéficier d'un appui technique et financier du Département.

6. Le logement et la rénovation urbaine

6.1 Le Prêt Logement Hauts-de-Seine

En 2017, le Département a versé 1,1 M€ de bonifications d'intérêt d'emprunt aux établissements de crédit partenaires du dispositif « Prêt logement Hauts-de-Seine » qui ont distribué les prêts entre 2007 et 2016.

6.2 La politique de la ville

En application des nouvelles modalités d'attribution des crédits départementaux dédiés à la politique de la ville mises en place depuis 2015, le Département a versé aux bénéficiaires concernés (communes et associations) la somme de 2,1 M€ au cours de l'année 2017, dont 50 k€ au bénéfice de la création d'une École Française des Femmes à Clichy-la-Garenne, portée par l'association Institut des Hauts-de-Seine.

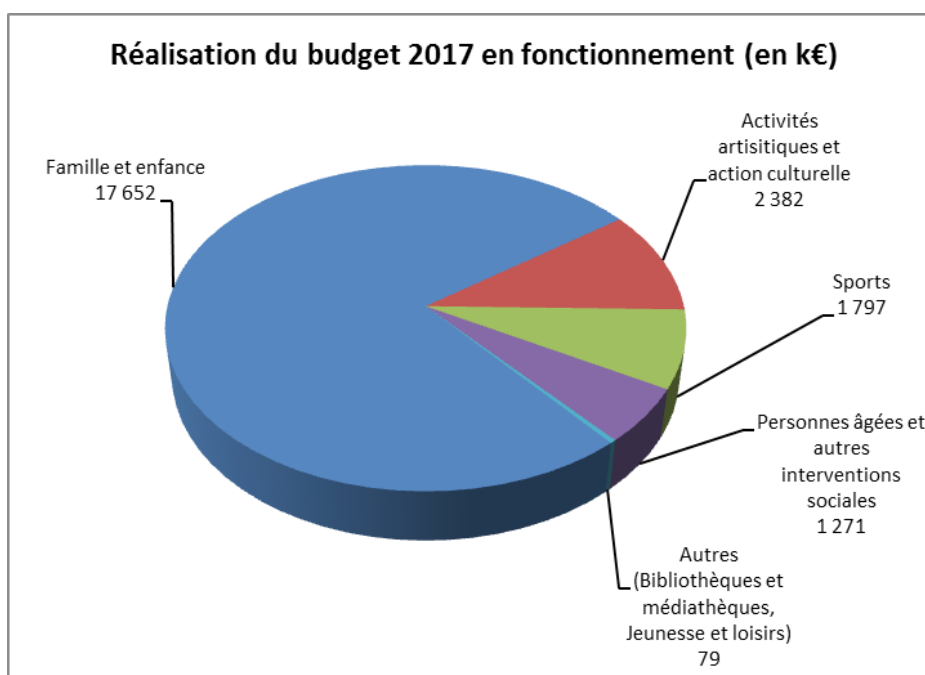
Les dépenses mandatées en 2017 comprennent, d'une part, les soldes des subventions attribuées pour l'année 2016, d'autre part, les acomptes de 90 % des subventions allouées pour l'année 2017.

7. La contractualisation avec les communes

En 2017, trois contrats de développement ont été conclus avec les communes de Bourg-la-Reine, Levallois-Perret et Suresnes, toutes trois signataires pour la deuxième fois d'un tel contrat. Ainsi, le nombre de communes couvertes par un contrat de développement s'élève désormais à trente-trois.

Les communes de Montrouge, Garches et Villeneuve-la-Garenne, ayant activement travaillé durant l'année 2017 à la préparation de leur contrat, l'année 2018 sera vraisemblablement celle où le dispositif contractuel concernera l'ensemble du Département.

Les subventions de fonctionnement versées dans le cadre de ces contrats de développement s'élèvent à **23,2 M€** en 2017.



8. Des charges de personnel maîtrisées

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) s'établissent en 2017 à **279,6 M€** contre 289,7M€ en 2016, soit une diminution de 3,49 %. Cette évolution est la traduction de la démarche de maîtrise de la masse salariale engagée par le Département depuis plusieurs années.

Par la maîtrise de ses dépenses de personnel, le Département a pu compenser l'évolution naturelle de la masse salariale et financer en 2017 les mesures réglementaires nouvelles.

Évolution naturelle :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) qui prend en compte l'évolution de la carrière des agents départementaux : avancements d'échelon, avancements de grade et promotions internes... (+ 2,2 M€).

Mesures nouvelles :

- la seconde partie de la revalorisation de la valeur du point de + 0,6 % au 1^{er} février 2017 (+ 1,7 M€) ;
- la poursuite de la mise en œuvre progressive du protocole d'accord PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), pour l'ensemble des catégories (+ 1,6 M€) ;
- la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Une première vague de 2 600 agents (ceux pour lesquels les arrêtés d'application sont parus, soient 12 cadres d'emplois et 2 filières complètes - administrative et animation) se sont vu attribuer à compter du mois de juillet le RIFSEEP (+ 1 M€) ;
- les hausses de cotisations sociales en part patronale pour la retraite, la vieillesse et la taxe transport essentiellement (+ 0,2 M€).

En outre, le Département a continué à consacrer un budget de 1,2 M€ à la formation des agents (hors cotisation CNFPT).

9. Le THD Seine

Suite à la résiliation de la délégation de service public, un décompte indemnitaire a été notifié en 2016 à l'ancien délégataire Sequalum. Ce décompte de résiliation présentait un solde positif au bénéfice du Département de **182 M€**¹⁰. Compte tenu des contentieux en cours avec Sequalum, ce solde positif a été intégralement provisionné sur l'exercice 2017.

Par ailleurs, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a cédé pour **15 M€** son réseau de fibre, THD Seine, à la société Covage qui en poursuivra le développement sur le territoire.

La Régie départementale THD Seine, dont la vocation était la gestion transitoire du réseau, est donc devenue sans objet suite à la cession de ce dernier. Ainsi, les comptes du budget annexe de la Régie THD Seine ont été arrêtés au 31 mars 2017, date de cession du réseau. Conformément à l'article R.2221-17 du CGCT, les résultats cumulés de clôture définitive de la Régie THD Seine (**+ 4,5 M€**) sont repris dans les comptes du budget principal du Département sur l'exercice comptable 2017.

Au final, l'opération THD a eu un impact budgétaire négatif de 174 M€ sur 2017, qui biaise l'analyse purement budgétaire des dépenses départementales et ne reflète pas les décisions favorables prises par les juridictions compétentes. En effet, le THD a eu un impact positif sur la trésorerie départementale de 102 M€ en 2017, suite à l'encaissement des pénalités de retard dues par Sequalum et validées par une décision récente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

B. UN NIVEAU ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENT ŒUVRANT À LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE

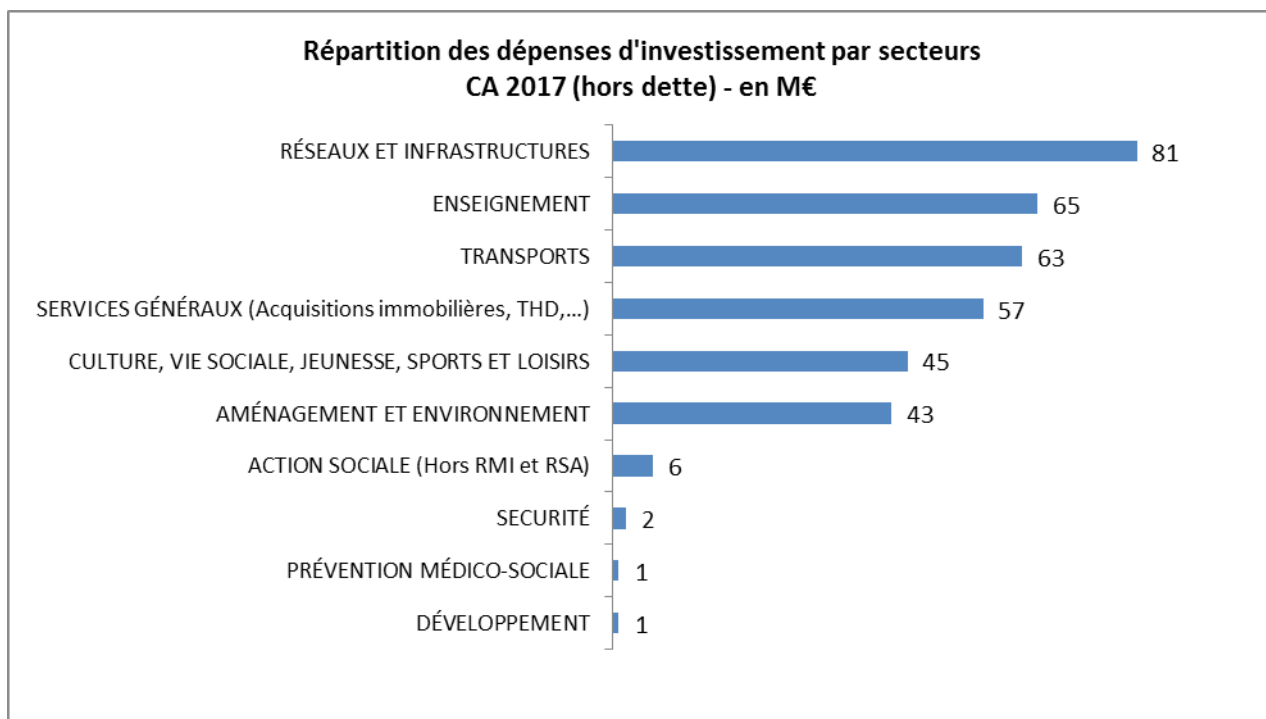
Le montant des dépenses réelles d'investissement, hors dette¹¹, atteint **364 M€**, avec un taux de réalisation de 75 % par rapport aux crédits ouverts. En 2017, les dépenses d'investissement relatives au THD s'élèvent à 5 M€¹² contre 92 M€ en 2016.

Avec plus de 3,8 Md€ investis depuis 2009 sur son territoire, les Hauts-de-Seine demeure le premier département investisseur de France.

10 NB : ce montant a été révisé à la baisse sur l'exercice 2018, compte tenu notamment de la fin de l'exploitation du réseau en régie.

11 Hors chapitre 16 (sauf compte 1675)

12 Dépense uniquement liée à la traduction comptable de la perception différée d'une partie de la recette de cession.



1. La mobilité sur l'ensemble du territoire

1.1. Les infrastructures routières

Dans le domaine de la voirie, **58 M€** de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2017.

Le Département a principalement œuvré à poursuivre la réalisation de projets structurants renforçant le maillage du territoire, ainsi qu'à requalifier et sécuriser les routes départementales.

Pour ce qui concerne les opérations individualisées d'investissement, **32,3 M€** ont été alloués à la poursuite ou à l'achèvement d'importants chantiers. Les principales dépenses ont été les suivantes :

- réalisation du demi-diffuseur Est sur l'A86 au Plessis-Robinson pour 8,3 M€ ;
- aménagement des abords du parking du parc Lagravère à Colombes pour 1,9 M€
- sur la RD 920 section sud, qui traverse les centres villes d'Antony, de Bourg-la-Reine et de Sceaux, 7,3 M€ ont été alloués ;
- sur la RD 7 Vallée Rive Gauche de Sèvres à Paris, il a été consacré 3,3 M€ ;
- rénovation du boulevard circulaire sur la RD 993 pour 1 M€ ;
- aménagements de sécurisation de la RD 907 à St Cloud/Garches/Vaucresson pour 1,6 M€ ;
- pour la RD 1 à Clichy-la-Garenne, 1,7 M€ ;
- aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Bineau à Levallois pour 0,5 M€.

S'agissant des opérations de gestion globalisées sur le patrimoine départemental, **23,7 M€ de dépenses** d'entretien et de renouvellement ont été réalisées. Les principaux investissements ont porté sur :

- des conventions de municipalisation pour la remise en état des voies transférées (2,5 M€), ce qui représente en tout 2,75 km de voies déclassées ;
- l'éclairage public, la rénovation et le gros entretien (3,9 M€) ;
- les opérations récurrentes d'infrastructures (8,7 M€) ;
- des travaux d'entretien des ouvrages d'art (2,8 M€) ;
- les travaux relatifs à la signalisation et l'exploitation de la route (3,4 M€) ;
- les aménagements réalisés au titre de la sécurité routière (1,6 M€).

En ce qui concerne le développement de l'accessibilité de la voirie départementale et les mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite, 1,1 M€ de travaux ont été réalisés en 2017, et 0,9 M€ ont été consacrés aux circulations douces.

1.2 Les infrastructures de transports

En 2017, un investissement de **63,4 M€** a été consacré aux études et travaux d'infrastructures de transports.

Les dépenses se répartissent essentiellement entre les tramways réalisés en co-maîtrise d'ouvrage départementale et les participations aux autres grands projets menés sous maîtrise d'ouvrage RATP ou SNCF.

Le Département a ainsi mobilisé en 2017 **4,5 M€ au solde des opérations de tramways** suivants :

- le tramway T2 La Défense-Bezons,
- le tramway T1 Saint-Denis / Asnières-Gennevilliers,
- le tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay.

Il a contribué à hauteur de **14,5 M€ aux futurs tramways** qui seront réalisés dans le Département :

- le tramway T1 Asnières-Gennevilliers / Colombes pour 5,6 M€,
- le tramway T10 Antony-Clamart pour 7,6 M€,
- le tramway T1 Nanterre / Rueil-Malmaison pour 1,3 M€.

Le Département est également engagé dans les prolongements des lignes de métro 4 à Bagneux (10,7 M€) et 14 à Saint-Ouen (5,9 M€) et le réaménagement de la phase 2 de la gare de Nanterre-Université (1,3 M€).

Le Département contribue par l'apport de subventions à l'opération de prolongement de la ligne du RER E (EOLE) à hauteur de 26,2 M€ pour 2017.

2. L'habitat et la rénovation urbaine

En 2017, le Département a poursuivi son soutien dans le domaine de l'habitat à hauteur de **22,2 M€** :

- 14 M€ (hors volet logement de la rénovation urbaine) ont été investis dans le développement et l'amélioration de l'offre de logement ;
- 8,2 M€ ont été versés dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, tous types d'interventions confondus (logement, équipements, aménagement).

2.1. L'habitat

2.1.1 La délégation des aides à la pierre

Dans le cadre de la convention de clôture de la délégation des aides à la pierre en date du 19 juillet 2013, le Département a accepté de prendre la charge du versement des subventions Etat engagées jusqu'au 31 décembre 2012.

En 2017, les aides versées pour le compte de l'Etat s'élèvent à 1,6 M€ pour le parc social et pour le parc privé.

2.1.2 Le partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat

Le Département poursuit son engagement auprès de Hauts-de-Seine Habitat dont il est la collectivité de rattachement. Ainsi, notre Assemblée a engagé, lors de sa réunion du 9 octobre 2017, la somme de 10 M€ pour la mise en œuvre du programme d'amélioration du parc de logements de l'Office.

En 2017, les subventions versées au titre des travaux d'amélioration du patrimoine de Hauts-de-Seine Habitat ont représenté **6,4 M€**.

2.1.3 Le logement social et étudiant

Par délibération en date du 20 décembre 2013, le Département a fixé son intervention en matière de logement social sur la base de critères permettant de promouvoir la mixité sociale.

En 2017, **4,6 M€** ont été versés au titre des aides au logement social et étudiant, soit :

- 4,4 M€ pour des opérations de création d'offre nouvelle de logement social ;
- 0,1 M€ pour la réalisation de logements sociaux pour étudiants ;
- 0,1 M€ pour adapter les logements du parc social aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie.

En ce qui concerne le logement social pour étudiants, la politique du Département s'inscrit dans le cadre de la convention signée le 15 octobre 2013. **Elle fixe en particulier un objectif de 4 200 logements sociaux pour étudiants d'ici à 2019**. Fin 2017, l'état d'avancement est de 3 133 logements étudiants dont 2 008 déjà livrés et 1 125 agréés (logements en cours de travaux ou dont le début des travaux sont prochainement prévus). De plus, 1 542 logements sont en cours de montage ou envisagés sur un secteur repéré, portant le bilan intermédiaire de la convention à 4 675 logements sociaux pour étudiants.

2.1.4 L'habitat privé

Ces aides, qui accompagnent les ménages modestes et très modestes, visent essentiellement à promouvoir l'amélioration générale de l'habitat, l'adaptation au handicap et au grand âge, la réalisation de travaux d'économie d'énergie et l'accompagnement des syndicats de copropriétaires au titre de la lutte contre l'habitat indigne.

En 2017, l'intervention du Département en faveur de l'habitat privé s'élève à **1 M€**.

2.1.5 La démarche de transfert de patrimoine à Hauts-de-Bièvre Habitat

En 2017, le Département s'est associé à la démarche de transfert du patrimoine châtenaisien de Hauts-de-Seine Habitat et de celui d'Antony Habitat, à la Société Coopérative de Production d'HLM Hauts-de-Bièvre Habitat.

Le transfert de patrimoine d'Antony Habitat et du patrimoine châtenaisien de Hauts-de-Seine Habitat à Hauts-de-Bièvre Habitat est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018. La Société Coopérative de Production Hauts-de-Bièvre Habitat compte 10 200 logements.

2.2. La rénovation urbaine

Les projets de rénovation urbaine arrivent à leur terme et le processus de sortie des conventions a été engagé par l'ANRU depuis 2014. Certains projets de rénovation urbaine engagés plus tardivement poursuivent néanmoins leur mise en œuvre et notamment les projets de Nanterre Université, Clichy - Entrée de ville, Colombes - Fossés Jean Bouviers.

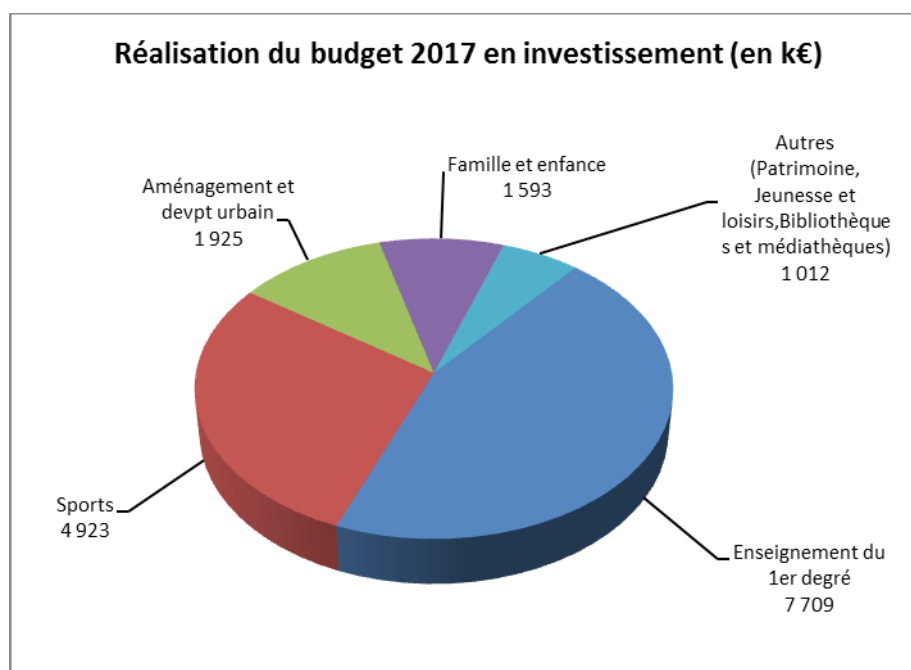
En 2017, les dépenses d'investissement réalisées au titre de la rénovation urbaine s'élèvent à **8,2 M€**, répartis comme suit :

- **2,4 M€** pour les opérations relevant de l'habitat :
 - o 0,9 M€ au titre des résidentialisations ;
 - o 0,8 M€ au titre des constructions de logements sociaux ;
 - o 0,6 M€ au titre des réhabilitations ;
 - o 0,1 M€ au titre de l'amélioration de la qualité de service (AQS) ;
- **5,8 M€** pour les opérations relevant des aménagements et équipements :
 - o 2,1 M€ au titre des aménagements urbains ;
 - o 3,7 M€ au titre des équipements publics et locaux associatifs.

A Villeneuve-la-Garenne, le solde de la subvention destinée à la résidentialisation de la copropriété « Coopération et Famille » a constitué un fait marquant de l'année 2017. En effet, le soutien financier du Département consenti en faveur de la rénovation globale de cette résidence s'est élevé à 27,5 M€ (toutes opérations confondues), dont 0,9 M€ versé en 2017. La finalisation de ce programme de travaux marque l'aboutissement de plusieurs années de chantier mené par le bailleur Coopération et Famille sur ce secteur emblématique des quartiers sud de Villeneuve-la-Garenne.

3. La contractualisation avec les communes

Au total, ce sont **17,5 M€** qui ont été versés, au titre de l'investissement, aux communes signataires d'un contrat avec le Département.



Plusieurs équipements financés dans le cadre des contrats de développement ont été inaugurés en 2017 :

- l'établissement d'accueil du jeune enfant rue Adolphe-Pajeaud à Antony ;
- les installations sportives du stade Jean-Jaurès à Chaville ;
- le square Médéric à Colombes ;
- la place de l'église à Fontenay-aux-Roses ;
- le pôle intergénérationnel à Meudon ;
- le centre de loisirs du groupe scolaire des Bons Raisins à Rueil-Malmaison.

4. La gestion dynamique du patrimoine immobilier

4.1. Les bâtiments départementaux

L'année 2017 s'est achevée avec un investissement total de **64,2 M€** dédiés à la construction, la réhabilitation, et l'amélioration des bâtiments départementaux, scolaires et hors scolaires. Cet effort conséquent témoigne de la volonté du Département de préparer l'avenir en mettant la performance de ses bâtiments et l'attractivité du territoire au centre de sa politique patrimoniale. La performance énergétique et la qualité environnementale ont en effet pour vertu, non seulement de préserver l'environnement en diminuant les consommations d'énergie, mais aussi de permettre un meilleur accueil des usagers pour répondre au mieux à leurs attentes. Cette politique est aussi bénéfique pour les deniers publics car elle implique une diminution des coûts d'exploitation des bâtiments.

4.1.1 La réhabilitation, rénovation et construction des collèges

Concernant les bâtiments scolaires, le Département a ainsi investi **44,5 M€** dont principalement :

- **1 M€** d'études et de travaux au titre de la performance énergétique et de la réduction des consommations de fluides. Cet investissement acte la détermination du Département à relever les défis environnementaux en perfectionnant son patrimoine scolaire, tout en apportant aux collégiens des équipements propices à leur réussite. Ce programme de travaux s'amplifiera encore à partir de 2018 avec la signature attendue de 2 nouveaux contrats de performance énergétique ;
- **17,7 M€** au titre de la maintenance et des grosses réparations pour la pérennité du patrimoine bâti scolaire ;
- **11,6 M€** au titre de la poursuite des travaux sur le collège Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison (livraison prévue en 2019) ;
- **6,8 M€** au titre de la construction d'un gymnase au collège Paul Eluard à Châtillon (mise en service prévue en 2018) ;
- **2,1 M€** au titre de la restructuration et de l'extension du collège la Fontaine du Roy à Ville d'Avray, en amont d'une vaste opération de performance énergétique prévue sur ce site à partir de 2019 ;
- **1,7 M€** au titre de la construction d'un gymnase au collège La Fontaine à Antony (opération en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Antony) ;
- **1,4 M€** au titre de remboursements à la Région pour des travaux qu'elle réalise sur les cités scolaires Lakanal (clos et couvert) et Marie Curie (restructuration du pôle science et réparation de la cour d'honneur) à Sceaux ;
- **0,27 M€** au titre des études pour la reconstruction du collège la Paix à Issy-les-Moulineaux (début des travaux prévu en 2018 pour une fin en 2020) ;
- **0,28 M€** pour les études de faisabilité et de programmation de la reconstruction ou de la réhabilitation de plusieurs collèges, dont principalement les collèges du quartier Sorbonne Nouvelle à Asnières, Anne Frank à Antony (qui fera l'objet d'un marché global de performance), Henri Wallon à Malakoff.

4.1.2 La rénovation et construction d'autres bâtiments sur le territoire

Concernant les bâtiments hors scolaires, le Département poursuit, là aussi, sa politique d'attractivité, d'optimisation des ressources et d'amélioration de la qualité de vie des altos-séquanais avec une somme totale de **19,7 M€** investie en 2017 pour la réalisation d'ouvrages innovants, tels que :

- **13 M€** pour la poursuite de la construction et de la restructuration d'Albert-Kahn, Musée et Jardin. Ce projet emblématique, certifié Haute Qualité Environnementale, vise d'une part à mettre en valeur les collections uniques au monde de ce monument historique, et d'autre part à offrir à ses visiteurs des équipements et outils répondant à leur souhait d'apprendre et de découvrir l'histoire de la planète racontée par les films et autochromes du banquier philanthrope Albert Kahn ;

- **1,7 M€** pour la reconstruction de l'aire de service du parc André Malraux à Nanterre afin de compléter les équipements nécessaires au bon fonctionnement de cet espace vert départemental labellisé « végétal écologique » qui abrite une faune et une flore riches au cœur de la ville et qui joue un rôle de poumon vert pour les alto-séquanais ;
- **0,7 M€** pour des études en amont de la construction d'équipements aquatiques sur l'île de Monsieur à Sèvres et sur le site de la Grenouillère à Antony. Ces ouvrages ambitieux auront pour objectif de répondre aux attentes des alto-séquanais dans les domaines éducatifs, sportifs, de loisirs et de détente, mais aussi d'aménagement et de développement de leur territoire ;
- **0,1 M€** pour les études préalables à la construction de Pôles sociaux à Châtillon, Villeneuve-la-Garenne et Bois-Colombes, sites novateurs favorisant une relation de service public efficace usagers/agents car centralisant en un même lieu tous les services sociaux ;

Enfin, après le Musée Albert Kahn et la Seine Musicale, la Vallée de la Culture sera bientôt dotée d'un nouvel équipement culturel remarquable, avec l'aménagement des Archives départementales sur le site prestigieux de l'ancienne caserne Sully à Saint-Cloud (0,2 M€).

4.2. La gestion des biens immobiliers départementaux

En 2017, les acquisitions foncières ont représenté un total de **41,2 M€** tous types d'interventions confondues.

Dans le cadre des contrats VEFA signés antérieurement, le Département a versé 38,4 M€ en 2017 répartis de la manière suivante :

- pour l'immeuble Arena : 38,1 M€ ;
- pour le Parc de l'Etoile à Villeneuve-la-Garenne (nouvelle implantation du Pôle Solidarités) : 0,3 M€.

Par ailleurs, les acquisitions relatives aux opérations de voirie et de tramways se sont élevées à 2,8 M€ en 2017 :

- acquisitions amiables pour le prolongement du tramway T1 à Colombes et T10 à Châtenay-Malabry et au Plessis-Robinson pour 2,3 M€ ;
- acquisitions sur les projets RD 1 à Boulogne-Billancourt et Levallois-Perret, RD 920 à Bourg-la-Reine, RD 63 à Chatillon, RD 106 à Colombes, RD 989 à Issy-les-Moulineaux ou encore RD 50 à Montrouge pour 0,5 M€.

5. Une gestion responsable des ressources naturelles départementales

5.1. Les réseaux départementaux

En 2017, le Département a également poursuivi son effort d'investissement en matière de politique de l'eau afin de préserver et améliorer la qualité des milieux aquatiques, et d'agir en faveur de la réduction du risque d'inondation. Il a consacré **14,4 M€** à la réalisation d'études et de travaux dont 11,7 M€ pour le bassin de stockage/restitution à Issy-les-Moulineaux, 0,4 M€ pour le réaménagement de la station de pompage anti-crues Vaugirard à Issy les Moulineaux ou encore 0,2 M€ au titre des subventions versées aux particuliers et aux collectivités pour la maîtrise des eaux pluviales.

5.2. L'aménagement des berges

En 2017, le Département a centré son attention en faveur de l'aménagement des berges de Seine principalement sur un projet de grande envergure. Le budget global alloué s'est élevé à **6,9 M€**, contre 15,2 M€ en 2016, dont 6,1 M€ pour le projet Vallée Rive Gauche.

En effet, l'aménagement des berges de la RD 7 s'est poursuivi à Issy-les-Moulineaux et Meudon pour finaliser les cheminements piétons, les pistes cyclables, l'éclairage et la plantation des berges. Les travaux se sont achevés fin 2017 avec le retour des bateaux à leur place définitive de stationnement en rive gauche de la Seine.

5.3. La préservation et la valorisation des espaces verts

Par son action, le Département entend préserver, valoriser et rénover son patrimoine en mettant l'accent sur les qualités paysagères, écologiques et d'accueil de son territoire. En 2017, il a ainsi consacré **9 M€** de crédits d'investissement à l'aménagement de ses espaces verts.

Ces crédits ont notamment servi à la réalisation de grands projets d'aménagements paysagers dans les parcs et jardins départementaux, tels que les réaménagements de la plaine de Châtenay au Domaine de Sceaux (0,3 M€) et de la plaine sud de l'arboretum de la Vallée-aux-Loups (0,4 M€). Le Département a par ailleurs investi 5,6 M€ dans la réalisation de travaux préservant la qualité du patrimoine vert des parcs et jardins départementaux.

Enfin, dans le cadre de la réalisation d'un réseau de parcours buissonniers sur l'ensemble du territoire départemental, deux opérations de création de promenades vertes ont été poursuivies (1,3 M€) : la liaison verte sur une ancienne emprise ferroviaire à Bois-Colombes et les études en vue de l'aménagement de la liaison verte des Louvresses à Gennevilliers.

C. LA MAÎTRISE DE LA DETTE

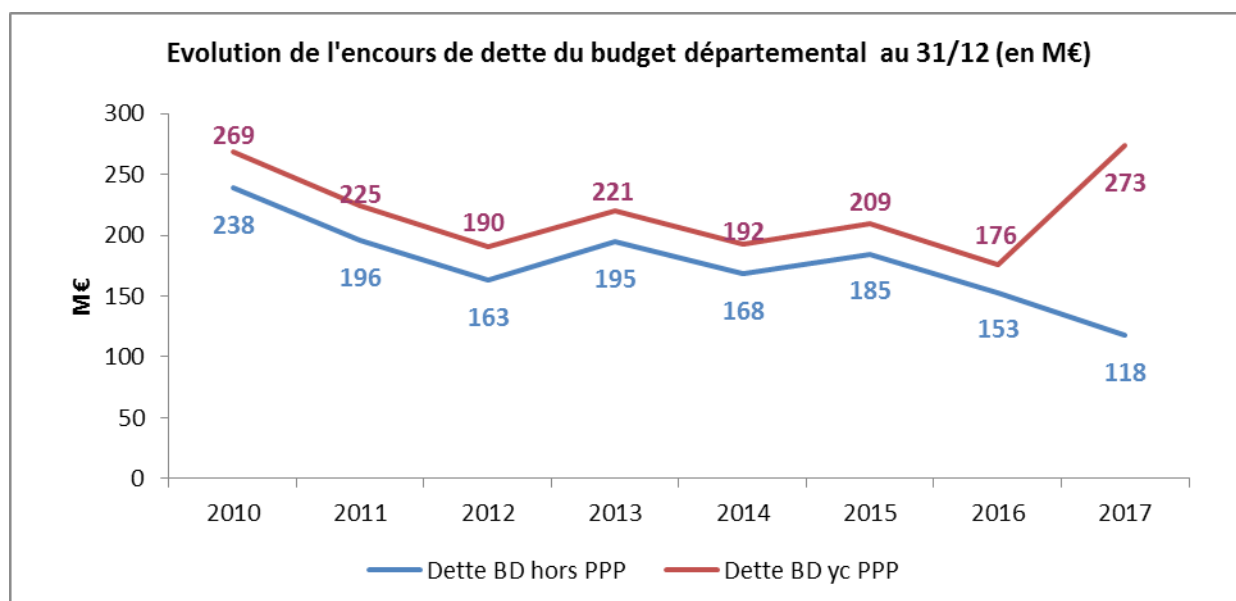
Conformément au règlement budgétaire et financier, le rapport sur la gestion de la dette est, dorénavant, présenté concomitamment au rapport sur le compte administratif. Les développements soumis à votre approbation aujourd'hui sont la synthèse du rapport dédié à ce sujet.

L'année 2017 a été marquée par la mise à disposition de La Seine Musicale, construite en partenariat public-privé (PPP) par le Groupe TEMPO. Conformément à la réglementation budgétaire et comptable, ce sont 143 M€ qui ont été intégrés dans la dette du Département au premier semestre 2017. Le tableau d'amortissement étant fixé contractuellement, ce prêt d'une durée de 27 ans est assimilé à un taux fixe, classé 1A dans la Charte Gissler, donc sans risque.

Par ailleurs, le Département dispose d'un autre contrat de PPP signé en octobre 2004 avec le Groupement Château du Loir pour la conception, la construction et l'exploitation du collège Pompidou à Courbevoie.

Ainsi, la dette propre consolidée du Département s'élève au 31 décembre 2017 à **273,3 M€** avec une répartition à 88 % en taux fixe et 12 % en taux complexe, signe de la forte prévisibilité des charges financières associées.

Hors PPP, l'encours de dette directe du budget départemental s'élève à **118 M€** au 31 décembre 2017, soit un désendettement de 23 % sur un an. Par rapport à 2010, le stock de dette s'est réduit de 120 M€, alors que le Département a investi près de 3,4 Md€ sur la période. La capacité de désendettement du Département (y compris PPP) est de seulement 1,2 année en 2017, nettement inférieure au seuil d'alerte de 10 ans applicable aux départements depuis la dernière loi de programmation des finances publiques.



Au final, les Hauts-de-Seine demeurent un des départements les moins endettés de France avec un stock estimé à 170 € par habitant (derrière l'Isère, l'Ariège et la Haute-Vienne).

D. LES OPÉRATIONS D'ORDRE

1. Les opérations d'ordre entre sections

Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux amortissements des biens mobiliers et immobiliers, à la neutralisation de certains amortissements, à la reprise des subventions transférables reçues et au traitement comptable des cessions d'immobilisations.

En vertu des principes de prudence et de sincérité, **l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers** permet de constater comptablement la dépréciation de leur valeur. Il s'agit à la fois d'une opération d'ordre ne générant pas de flux de trésorerie, ainsi que d'une opération budgétaire nécessitant l'inscription de crédits en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Ce dispositif participe à l'autofinancement et ainsi au renouvellement du patrimoine départemental.

En 2017, ont été amortis les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2016, en fonction des durées d'amortissement votées selon les catégories d'immobilisations, pour un montant total de **233,8 M€** :

- 119,7 M€ pour les immobilisations corporelles (constructions, mobilier, matériel...);
- 114,1 M€ pour les immobilisations incorporelles (frais d'études, subventions d'équipement versées...).

Parallèlement, un dispositif comptable permet de neutraliser budgétairement la charge d'amortissement par la comptabilisation d'une recette de fonctionnement et d'une dépense d'investissement, à hauteur maximale du montant total des amortissements relatifs aux bâtiments publics, déduction faite de la quote-part des subventions reçues y afférentes. Depuis 2017, les amortissements des subventions versées sont également neutralisés. Ainsi, en 2017, ce dispositif de **neutralisation des amortissements** a représenté **plus du double de 2016, soit 189,3 M€**.

En outre, **les subventions dites « transférables »** reçues par le Département pour le financement d'opérations d'investissement doivent faire l'objet, chaque année, d'une reprise en section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. Cette reprise s'est élevée à **19,4 M€** en 2017.

Au final, le coût net des amortissements s'abaisse à **25,1 M€ en 2017** grâce à la neutralisation des amortissements des subventions versées.

2. Les opérations au sein de la section d'investissement

Au titre de l'exercice 2017, les opérations patrimoniales suivantes ont été constatées :

- des acquisitions d'immobilisations à titre gratuit s'analysant comme des subventions reçues pour 1,4 M€, dont l'acquisition de plusieurs parcelles à Châtenay-Malabry dans le cadre du T10, et un don d'œuvre d'art du peintre Jean Fautrier ;

- des cessions d'immobilisations à titre gratuit pour 2,8 M€ dont les actions de la SEM92 à Citallios et la municipalisation des crèches de Bois-Colombes, du Plessis-Robinson, de Villeneuve-la- Garenne et de Fontenay-aux-Roses ;
- des reprises sur amortissements et des régularisations pour 3,8 M€ ;
- l'intégration de frais d'études au coût des travaux pour 1,1 M€.

III. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017 ET SON AFFECTATION

A l'issue de l'exercice budgétaire, les dépenses et recettes ayant fait l'objet d'un engagement mais non ordonnancées au 31 décembre de l'exercice peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de l'exercice 2017, 18 837 865,95 € et 3 172 827,16 € seront respectivement reportés en section de fonctionnement et en section d'investissement, soit un montant total des charges de restes à réaliser de 22 010 693,11 €.

Les tableaux synthétiques ci-dessous retracent les résultats de l'exercice 2017 avant prise en compte des restes à réaliser :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	2 261 051 807,29	Dépenses	724 030 067,07
Recettes	2 470 555 698,64	Déficit antérieur	- 244 278 942,32
Excédent antérieur	558 200 498,55	Recettes	688 075 058,92
TOTAL	767 704 389,90	TOTAL	-280 233 950,47

A cela, doit être ajouté le solde résultant de la clôture de la régie départementale THD Seine et de l'internalisation des prestations sociales (boni de liquidation AOS), soit un excédent d'investissement de 5 010 928,49 € et un excédent de fonctionnement de 758 400,09 €, portant les résultats de l'exercice 2017 à :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice 2017	209 503 891,35	- 35 955 008,15
Résultat reporté collectivité	558 200 498,55	- 244 278 942,32
Résultat reporté Régie départementale THD Seine	- 490 185,02	5 010 928,49
Résultat reporté AOS	1 248 585,11	
Résultat global à affecter	768 462 789,99	- 275 223 021,98

En application de l'instruction comptable M52, l'Assemblée départementale doit se prononcer par un vote sur l'utilisation de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement. L'emploi du résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement¹³ ;
- à la couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;
- pour le solde éventuel, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Compte tenu du résultat de la section de fonctionnement constaté pour l'exercice 2017 (**768 462 789,99€**), je vous propose d'affecter ce résultat comme suit :

- **278 395 849,14 €** à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement dont **275 223 021,98 €** au titre du déficit et **3 172 827,16 €** au titre de la charge des reports ;
- **18 837 865,95 €** affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;
- **471 229 074,90 €**, correspondant au solde affecté en excédent de fonctionnement.

Malgré la baisse des dotations et un contexte social toujours difficile, notre Département a su maintenir ses efforts en matière de solidarité et préserver la qualité des services offerts aux Alto-séquanais sans accroître la pression fiscale pesant sur nos concitoyens. L'année 2017 a également été marquée par un investissement soutenu, facteur d'attractivité et d'emplois pour notre territoire.

Ce compte administratif démontre ainsi une nouvelle fois la pertinence de notre stratégie budgétaire et financière, qui nous permet de restaurer des marges de manœuvre et d'engager des politiques publiques innovantes au service du développement durable de notre territoire.

Tel est le projet de compte administratif 2017 que j'ai l'honneur de présenter à notre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian

13 Il s'agit du cumul du résultat de clôture d'investissement et du solde des restes à réaliser.